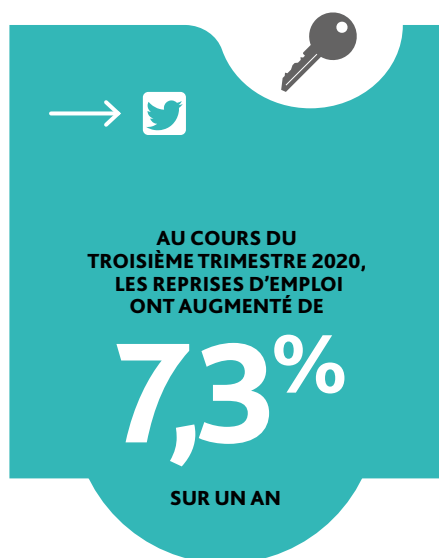




## STATISTIQUES ET INDICATEURS

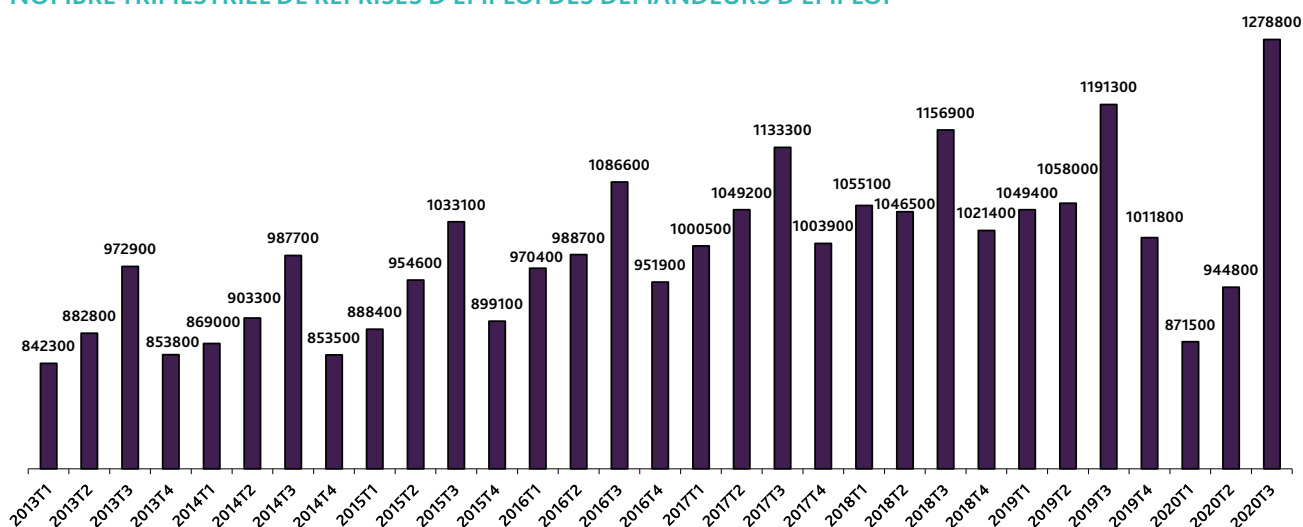
### LES REPRISES D'EMPLOI DE DEMANDEURS D'EMPLOI AU 3<sup>E</sup> TRIMESTRE 2020



Au troisième trimestre 2020, les reprises d'emploi de demandeurs d'emploi sont en hausse de 7,3% sur un an

Au cours du troisième trimestre 2020, 1 278 800 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B ont accédé à un emploi d'un mois ou plus, en hausse de 7,3% par rapport au troisième trimestre 2019. Sur un an, cela représente plus de 4,0 millions de reprises d'emploi. Sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B est aussi en hausse de 6,7%. Outre l'effet de la hausse du nombre de demandeurs d'emploi, l'augmentation est largement due aux retours à l'emploi en juillet (+17% par rapport à juillet 2019) et août (+15% par rapport à août 2019) de demandeurs d'emploi qui avaient perdu temporairement leur emploi (contrats courts non renouvelés) au cours du premier confinement. La hausse du 3<sup>e</sup> trimestre succède à une baisse de 17,0% au 1<sup>er</sup> trimestre puis de 10,7% au 2<sup>e</sup> trimestre, baisses en lien avec la situation sanitaire et la mise en place du premier confinement.

Graphique 1  
NOMBRE TRIMESTRIEL DE REPRISES D'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI



Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA).  
Données brutes, France entière

Définition : La mesure de l'accès ou du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi est construite à partir des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) transmises par les employeurs à l'ACOSS et la CCMSA, et des données de Pôle emploi (pour les emplois non-salariés, salariés de particuliers employeurs, salariés en contrat de droit public ou de droit d'un pays étranger).

Le nombre de reprises d'emploi correspond au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B ayant eu une DPAE d'un mois ou plus, sortant des listes en déclarant une reprise d'emploi, ou basculant sous certaines conditions en catégories C ou E [cf. Annexe 3 méthode].

Globalement, le taux mensuel moyen d'accès à l'emploi est en hausse de 0,1 point au troisième trimestre [cf. Tableau 1]. Cette légère hausse découle de l'augmentation des reprises d'emploi (+7,3% sur un an) combiné à une hausse du nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A ou B légèrement moins forte (+6,7%). La hausse des reprises d'emploi concernent toutes les catégories d'âge. Après avoir fortement baissé au trimestre précédent (-17,4% par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre) celles des personnes de moins de 25 ans ont connu la hausse la plus forte (+17,2%). En parallèle, sur ce public on constate une hausse du nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A ou B (+6,8%). Les reprises d'emploi augmentent respectivement de 5,7% pour les personnes de 25 à 49 ans et de 3,8% pour celles de 50 ans et plus. Au 3<sup>e</sup> trimestre 2020, 796 100 demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an (+6,9% sur un an) et 482 700 demandeurs d'emploi inscrits depuis un an et plus (+8,0%) ont connu un retour à l'emploi d'un mois ou plus. Pour ces derniers, le taux de reprise d'emploi est toutefois stable sur un an (0,0 point) du fait d'une hausse similaire du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A ou B.

Tableau 1

### NOMBRE DE REPRISSES D'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN CATÉGORIES A OU B SELON LES CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI

	T3 2020	T3 2019	Evolution	Taux mensuel moyen* au T3 2020 (évolution par rapport à T3 2019)
<b>Nombre de reprises d'emploi pour les demandeurs d'emploi en catégories A et B</b>	<b>1 278 800</b>	<b>1 191 300</b>	<b>7,3%</b>	<b>9,1% (+0,1 pt)</b>
dont demandeurs d'emploi				
de moins de 25 ans	243 800	208 100	17,2%	12,5% (+0,8 pt)
de 25 à 49 ans	818 000	774 200	5,7%	9,8% (-0,1 pt)
de 50 ans ou plus	217 000	209 000	3,8%	5,8% (-0,1 pt)
depuis moins d'un an	796 100	744 400	6,9%	10,3% (+0,1 pt)
depuis un an ou plus	482 700	446 900	8,0%	7,6% (0,0 pt)
hommes	633 400	586 300	8,0%	9,2% (0,0 pt)
femmes	645 400	605 000	6,7%	9,0% (+0,1 pt)

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA) pour le calcul du nombre de retour à l'emploi. Statistique mensuelle du marché du travail (STMT, Pôle Emploi) pour le nombre de DEFM au dénominateur du taux mensuel moyen. - Données brutes, France entière

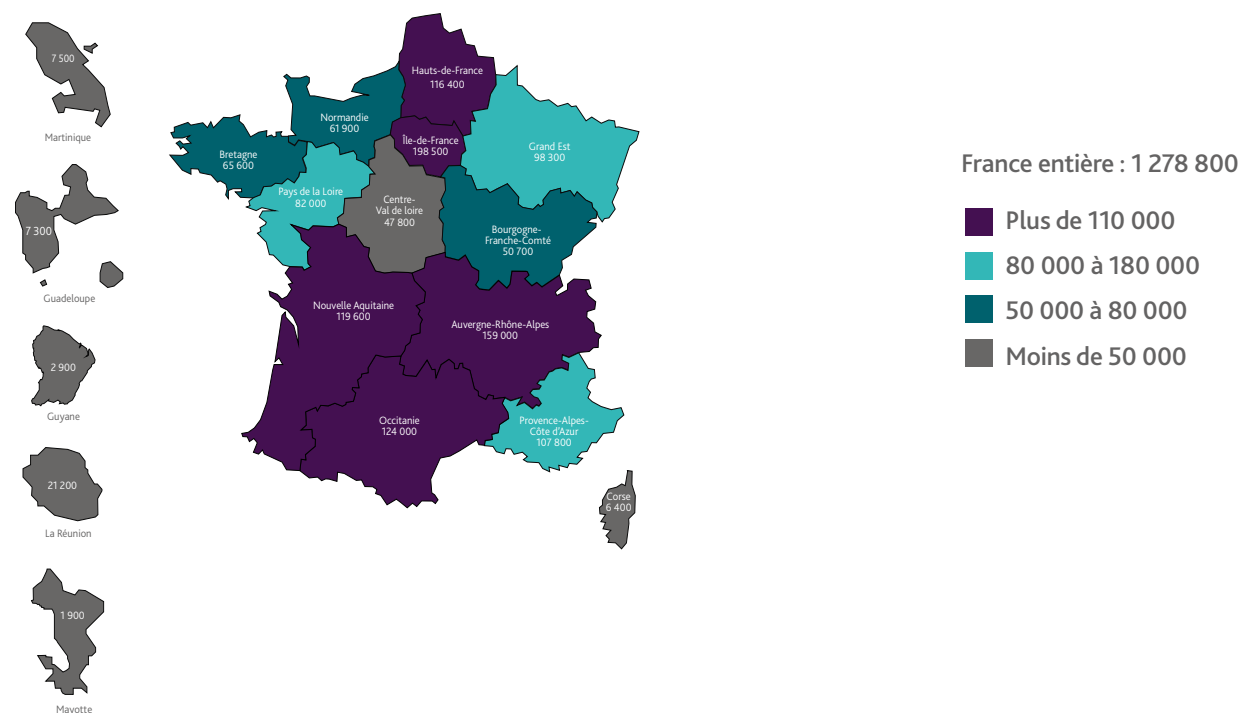
\*Le taux mensuel moyen sur un trimestre correspond au nombre mensuel moyen de reprises d'emploi rapporté au nombre mensuel moyen de demandeurs d'emploi en catégories A ou B sur le trimestre.

## Le nombre de reprises d'emploi au niveau régional

Les régions qui présentent le nombre de reprises d'emploi le plus important au 2<sup>e</sup> trimestre 2020 sont l'Île de France et l'Auvergne-Rhône-Alpes [cf. Carte 1].

Carte 1

### NOMBRE DE REPRISSES D'EMPLOI AU 3<sup>E</sup> TRIMESTRE 2020 PAR RÉGION



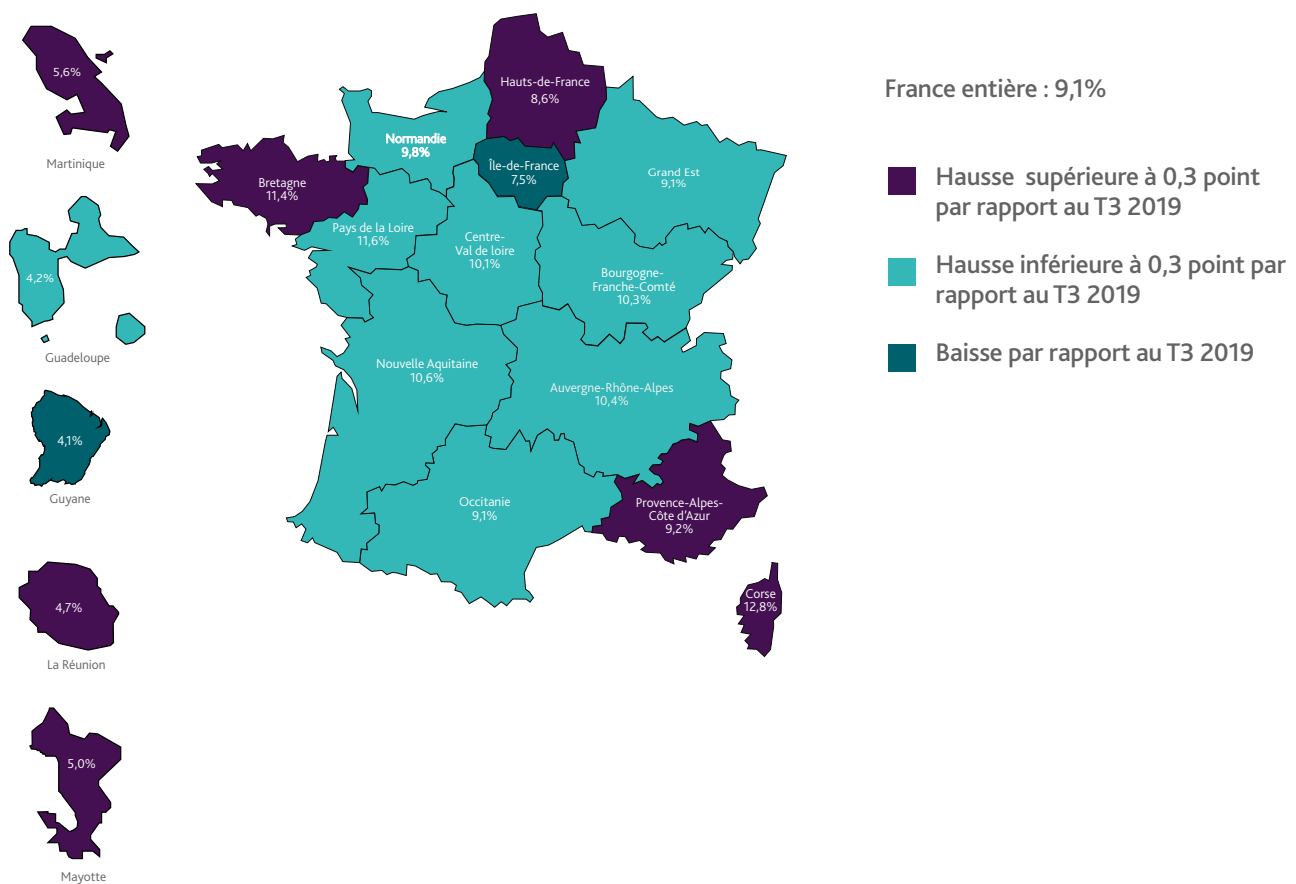
Cependant, ces régions présentent également un nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B proportionnellement élevé.

La carte 2 représente le nombre de reprises d'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B par région au 3<sup>e</sup> trimestre 2020, ce qui permet d'apprécier réellement la propension à retrouver un emploi. Ainsi, le taux d'accès est relativement plus élevé en région Corse (12,8%), Pays de la Loire (11,6%), Bretagne (11,4%) et Nouvelle-Aquitaine (10,6%).

Entre le 3<sup>e</sup> trimestre 2019 et le 3<sup>e</sup> trimestre 2020, toutes les régions ont connu une hausse du taux de reprise d'emploi sauf l'Île-De-France (-0,9 point) et la Guyane (-0,6 point). Celles connaissant les plus fortes hausses sont la Corse (+4,2 points), Mayotte (+0,7 point) et La Réunion (+0,5 point)[cf. Carte 2 et tableau 2 en annexe 1].

### Carte 2

#### NOMBRE DE REPRIS D'EMPLOI RAMENÉ AU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI EN CATÉGORIES A OU B PAR RÉGION AU 3<sup>e</sup> TRIMESTRE 2020



## Annexe 1. Répartition régionale du nombre de reprises d'emploi

Tableau 2

### RÉPARTITION RÉGIONALE DU NOMBRE DE REPRISSES D'EMPLOI AUX 3<sup>e</sup> TRIMESTRES 2019 ET 2020

Région	3 <sup>e</sup> trimestre 2020			3 <sup>e</sup> trimestre 2019		
	Taux	Nombre de reprises d'emploi	DEFM AB en moyenne sur le trimestre	Taux	Nombre de reprises d'emploi	DEFM AB en moyenne sur le trimestre
Auvergne Rhône-Alpes	10,4%	159 000	509 600	10,4%	146 800	472 700
Bourgogne-Franche-Comté	10,3%	50 700	164 100	10,0%	46 800	155 400
Bretagne	11,4%	65 600	192 300	11,0%	59 300	180 300
Centre-Val de Loire	10,1%	47 800	158 600	9,8%	45 500	155 300
Corse	12,8%	6 400	16 600	8,6%	3 700	14 400
Grand Est	9,1%	98 300	360 700	8,9%	90 200	338 800
Guadeloupe	4,2%	7 300	57 400	4,1%	7 100	57 600
Guyane	4,1%	2 900	23 500	4,7%	3 300	23 600
Hauts-de-France	8,6%	116 400	448 900	8,2%	106 500	430 700
Ile de France	7,5%	198 500	885 200	8,4%	201 700	798 900
La Réunion	4,7%	21 200	148 800	4,3%	19 200	150 100
Mayotte	5,0%	1 900	12 400	4,3%	1 800	13 800
Martinique	5,6%	7 500	45 100	5,2%	7 000	45 500
Normandie	9,8%	61 900	210 500	9,7%	57 800	199 100
Nouvelle Aquitaine	10,6%	119 600	375 300	10,3%	109 200	352 400
Occitanie	9,1%	124 000	455 100	8,9%	113 900	425 200
Pays de la Loire	11,6%	82 000	235 900	11,6%	75 100	216 500
Provence-Alpes-Côte d'Azur	9,2%	107 800	388 600	8,8%	96 400	365 300
<b>National</b>	<b>9,1%</b>	<b>1 278 800</b>	<b>4 688 600</b>	<b>9,0%</b>	<b>1 191 300</b>	<b>4 395 600</b>

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA) pour le calcul du nombre de retour à l'emploi, STMT pour le nombre de DEFM AB.

Données brutes, France entière

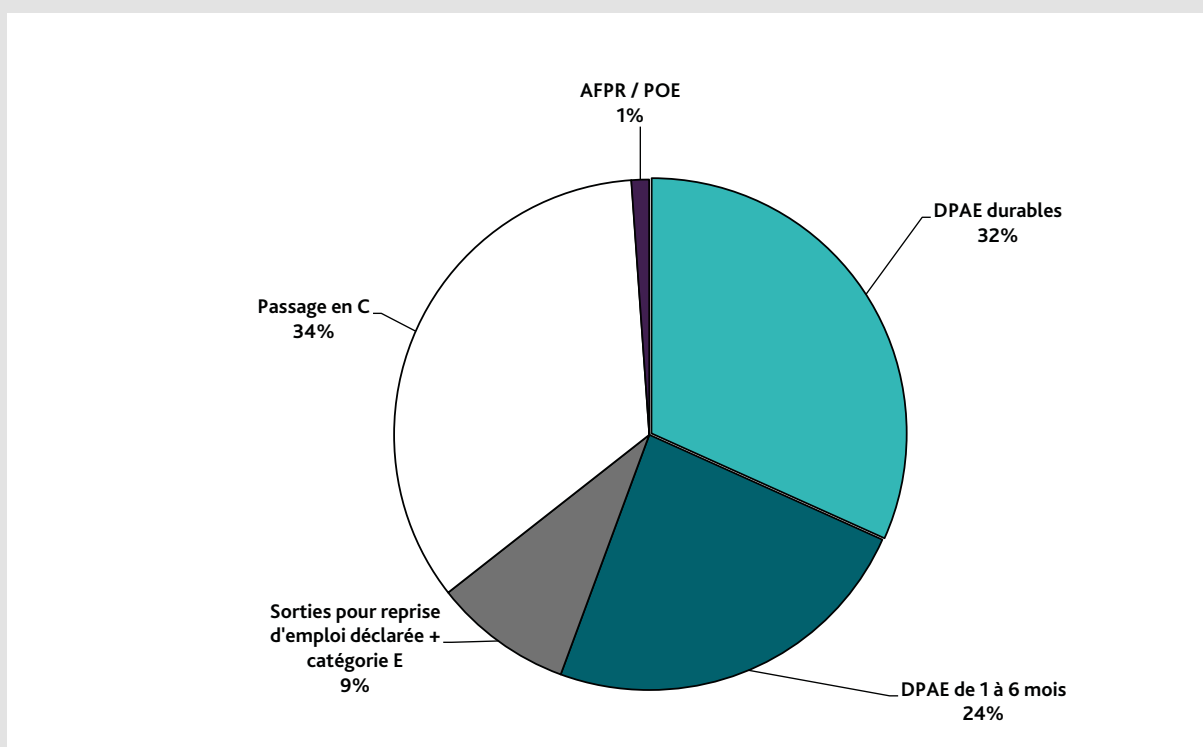
## Annexe 2. Composition du nombre de reprises d'emploi

Les déclarations préalables à l'embauche d'un mois ou plus représentent 56% des reprises d'emploi au troisième trimestre 2020 [cf. Graphique 2].

Près de 34% des reprises d'emploi sont repérées par une bascule en catégorie C<sup>1</sup>, et environ 9% par une reprise d'emploi déclarée ou bascule en catégorie E<sup>2</sup>. Les passages en Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) ou en Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) individuelle contribuent de façon très faible au nombre de reprises d'emploi (environ 1%).

### Graphique 2

#### COMPOSITION DES REPRISES D'EMPLOI



Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA).  
Données brutes, France entière

1. Certaines de ces bascules en catégorie C sont associées à une DPAE d'emploi intérimaire (pour lesquelles la durée n'est pas renseignée). Cela représente en moyenne de l'ordre de 9% des reprises d'emploi. En revanche, lorsque les bascules en catégorie C sont associées à une DPAE en CDD de moins d'un mois, elles ne sont pas comptabilisées dans cet indicateur.

2. L'ordre de priorité dans la construction du nombre de reprises d'emploi explique la faible proportion de sorties pour reprise d'emploi déclarée. En effet, un demandeur qui possède une DPAE et renseigne dans le même temps une sortie pour reprise d'emploi sera compté dans le nombre de reprises d'emploi comme possédant une DPAE.

## Annexe 3. Méthode

Les informations présentes dans le système d'information de Pôle emploi ne suffisent pas, à elles seules, à repérer correctement l'ensemble des retours vers l'emploi des demandeurs d'emploi. En effet, certains demandeurs d'emploi retrouvant un emploi cessent d'actualiser leur inscription et sortent ainsi des listes, sans pour autant déclarer à Pôle emploi la reprise d'emploi. L'enquête trimestrielle réalisée par Pôle emploi et la Dares sur les sortants des listes montre ainsi qu'environ la moitié des sortants pour défaut d'actualisation, et un tiers des sortants pour radiation administrative (le plus souvent après une non réponse à convocation), sont en fait des sorties pour reprise d'emploi. (Pour plus d'information consulter <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/etudes-et-syntheses/dares-analyses-dares-indicateurs-dares-resultats/article/les-sortants-des-listes-de-demandeurs-d-emploi-inscrits-a-pole-emploi-en-juin-119078>).

### Description de la DPAE

La DPAE est une déclaration obligatoire, qui doit être transmise à l'Acoss ou à la CCMSA par l'employeur dans les huit jours qui précèdent l'embauche. Les DPAE concernent l'ensemble des embauches, à l'exception des particuliers employeurs ou des employeurs publics lorsqu'ils recrutent sur un contrat de droit public<sup>3</sup>. On estime généralement que l'embauche est effective pour plus de 95% des DPAE déposées. (Pour plus d'information consulter <http://www.acoss.fr/home/observatoire-economique/publications/acoss-stat/2016/acoss-stat-n240.html>)

La DPAE comprend des informations sur :

- l'établissement recruteur (identification, secteur d'activité) ;
- le salarié (identification, sexe, âge) ;
- le contrat de travail (nature, durée et date d'embauche).

Les établissements de travail temporaire transmettent en début de mission une DPAE spécifique. Celle-ci ne comprend pas la durée de la mission d'intérim.

### La mesure du nombre de reprises d'emploi

Les DPAE n'étant pas exhaustives, le nombre de reprises d'emploi est construit en complétant l'information contenue dans les DPAE par d'autres informations disponibles dans les fichiers de Pôle emploi. Seuls les retours à l'emploi pour une durée supérieure ou égale à un mois sont pris en compte.

Le nombre de reprises d'emploi pour le mois M est ainsi mesuré comme le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B<sup>4</sup> au cours du mois M-1 qui :

- ont une DPAE de plus d'un mois (CDI ou CDD de plus d'un mois) au cours du mois M, ou M+1 (sans être inscrit en catégories A ou B en M) ;
- ou sont repérés comme reprenant un emploi de plus d'un mois au cours du mois M parce qu'ils :
  - sont sortis des listes pour reprise d'emploi déclarée au cours du mois M ;
  - ou ont basculé en catégorie E au cours du mois M ;
  - ou ont basculé en catégorie C au cours du mois M sans revenir en catégories A ou B au cours du mois M+1, dès lors qu'ils n'exerçaient pas plus de 70 heures d'activité réduite au cours du mois M-1<sup>5</sup>
  - sont entrés en AFPR ou en POE individuelle, ces actions étant conditionnelles à un engagement de recrutement.

L'ensemble de ces règles est appliquée de façon à éviter tout double compte (reprise d'emploi durable mesurée deux mois successifs pour une même reprise d'emploi). De plus, lorsque la reprise d'emploi est repérée par une sortie des listes pour reprise d'emploi déclarée, ou une bascule en catégorie C ou E, elle n'est pas prise en compte lorsqu'elle est associée à une DPAE de moins d'un mois.

Cet indicateur permet ainsi d'approcher précisément le nombre de reprises d'emploi à partir de données administratives, disponibles rapidement et sur un champ exhaustif.

3. En revanche, l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ont l'obligation d'établir une DPAE lorsqu'ils embauchent des salariés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé.

4. Cf. infra pour la définition des catégories de demandeurs d'emploi.

5. Ce seuil de 70 h vise à limiter la prise en compte de passages de catégorie B en catégorie C due à une légère augmentation de la durée travaillée d'un mois à l'autre dans un même emploi.

### Les catégories statistiques de demandeurs d'emploi

On distingue les 5 catégories suivantes de demandeurs d'emploi :

- **Catégorie A** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi au cours du mois.
- **Catégorie B** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois).
- **Catégorie C** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois).
- **Catégorie D** : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP) ou en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi.
- **Catégorie E** : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

Directeur de la publication  
**Jean BASSÈRES**

Directeur de la rédaction  
**Cyril NOUVEAU**

Réalisation  
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

**Pôle emploi,**  
1 avenue du Docteur Gley  
75987 Paris cedex 20

**[www.pole-emploi.org](http://www.pole-emploi.org)**



ISSN 2555-8404